

SAGE DES NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

Perpignan, le

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Risques
DDTM
19 avenue de Grande Bretagne
66 000 PERPIGNAN

Objet: avis sur le dossier de déclaration de sondages liés à la réalisation de la LGV
Montpellier-Perpignan

Monsieur le Directeur,

J'ai bien pris connaissance du dossier de déclaration que vous m'avez fait parvenir, concernant la réalisation de sondages de reconnaissances géotechniques et hydrogéologiques, déposé par Réseau Ferré de France.

Dans sa globalité, le dossier a bien identifié les risques pour les eaux souterraines, qui sont principalement de nature qualitative, et prévoit des mesures pour éviter au maximum toute pollution. Si ces mesures sont effectivement appliquées, le risque d'atteinte des nappes sera effectivement réduit. Je me permets d'insister sur la nécessaire isolation correcte des différents niveaux aquifères dans le cas de forages atteignant le Pliocène, afin d'éviter tout risque de contamination des eaux profondes. Les travaux de sondage visuels (à la pelle mécanique) devront également faire l'objet d'une attention particulière dans les zones où les nappes quaternaires sont exploitées.

Toutefois, il manque certains éléments au dossier, et notamment la profondeur des forages réalisés à des fins d'étude hydrogéologique. La nature exacte des travaux réalisés mériterait également d'être précisée.

Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau
10 rue du Théâtre
66000 PERPIGNAN
Tél/Fax: 04.68.57.65.55/04.68.57.73.45
Mail: sage.roussillon@orange.fr

SAGE DES NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur un point particulier : RFF va réaliser des piézomètres, qui, selon le dossier, seront conservés après travaux. Le Syndicat mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon est particulièrement intéressé par l'utilisation de certains de ces ouvrages, afin d'améliorer les connaissances des nappes Plio-quaternaires dans les secteurs concernés. Une convention pourrait être signée entre RFF et le Syndicat Mixte concernant les ouvrages et les données.

En conclusion, et tenant compte des préconisations ci-dessus, j'émetts un avis favorable à la réalisation de ces sondages.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la CLE

Jean-Paul ALDUY